

PUBLIE LE

11 OCT. 2005

N° 6 - 111 / 2005 : ZA LES COMBETTES – VENTE LOT N°3 – FOURNIER

Pilote : Commission Développement Économique

Autres services ou organismes concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Mairie de Cambon

Madame Christine DEVOISINS, rapporteur,

Monsieur Hubert FOURNIER dirige une entreprise de serrurerie qui est installée actuellement à Puygouzon dans un bâtiment en location. Il réalise tous travaux de petite métallurgie, portes de garage, portails extérieurs, grilles de sécurité etc. Il souhaiterait se rapprocher de son lieu de domicile à Cambon et disposer d'un local propre à son entreprise. Pour cela il avait pris attache auprès du Maire de Cambon afin d'arrêter une option pour un des lots de la ZA les Combettes.

À la suite de la défection de la société ayant retenu le lot N° 3, Monsieur Hubert FOURNIER, dans un courrier en date du 29 Mai 2005, a sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, l'acquisition du lot N° 3 d'une surface de 2 988 m², parcelle N° 58 de la Section AK inscrite au cadastre de la commune de Cambon. En effet il envisage d'y installer son entreprise dans un bâtiment de 300m² environ et de disposer d'une salle afin de pouvoir présenter l'ensemble de ses produits.

Le prix convenu s'élève à 15 € par m² conforme à l'évaluation des domaines en date du 19 Septembre 2005.

Je vous rappelle que cette zone à vocation artisanale, a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire, que le transfert du patrimoine a été approuvé à la majorité qualifiée des communes adhérentes et constaté auprès de Maître VEGA dans un acte en date du 30 Mai 2005.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la cession à Monsieur FOURNIER Hubert, du lot 3 de la zone d'activités «Les Combettes » à Cambon, parcelle AK N° 58, d'une surface de 2 988 m², pour un montant de 15 € HT/m² soit 44 820 € HT. Cette parcelle devra servir à accueillir son entreprise de serrurerie.
- De créer les servitudes nécessaires pour le réseau eaux vannes sur les lots 6 et 7.
- De désigner Maître VÉGA pour la rédaction de l'acte notarié
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'estimation des Domaines

ENTENDU le présent exposé

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ APPROUVE la cession à Monsieur FOURNIER Hubert, du lot 3 de la zone d'activités « Les Combettes » à Cambon, parcelle AK N° 58, d'une surface de 2 988 m², pour un montant de 15 € HT/m² soit 44 820 € HT. Cette parcelle devra servir à accueillir son entreprise de serrurerie.

↪ CRÉE les servitudes nécessaires pour le réseau eaux vannes sur les lots 6 et 7.

↪ DESIGNÉ Maître VÉGA pour la rédaction de l'acte notarié

↪ AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Septembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE





DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DES SERVICES
FISCAUX DU TARN
91 Avenue Gambetta
81013 ALBI CEDEX 9

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2005-052V0445

Enquêteur :

Mme Geneviève GUICHARD

1 - **Propriétaire** : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

2 - **Date de réception de la demande d'avis complétée** : 5 Septembre 2005

3 - **Situation du bien** :

- adresse : « Les Combettes » - CAMBON
- références cadastrales : Section AK n° 58
- superficie des parcelles : 2 988 m²

4 - **Description sommaire** :

Parcelle trapézoïdale située à l'angle du chemin du Pigeonnier et de la Côte de Lanet constituant le lot n° 3.

Le lot en friche présente une légère déclivité Nord.

5 - **Réglementation d'urbanisme** :

- P.O.S. du 15 Juin 1998 :
- Zone N Axb
- COS non réglementé.
- Zone d'activités des Combettes.

6 - Situation locative :

Libre.

7 - Conditions de la vente :

Cession à M. FOURNIER, artisan en serrurerie, au prix envisagé de 15 € H.T. le m².


8 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT (44 820) euros, H.T.

9 - Durée de validité de l'avis : Un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts.

A ALBI, le 19 Septembre 2005
P/Le Directeur des Services Fiscaux
L'Inspecteur,



Geneviève GUICHARD